

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Un été de canicule traversé par une information continue et dense. En lecture suivie, le LP s'est positionné en best-seller avec la chronique d'une réforme annoncée. Le LP est présenté comme une priorité mais toujours éclipsé par les nouveaux objectifs d'augmentation du nombre des apprentis. Le LP se trouve ainsi acculé comme par un effet de baine. L'apprentissage fait pourtant partie des secteurs qui doivent freiner rapidement leurs dépenses, une fin de la perfusion budgétaire comme l'avait averti la Cour des comptes. Le SNETAA-FO a réagi pour rappeler que les PLP et leurs élèves n'étaient pas à reléguer au rang de personnages secondaires du récit et qu'il entendait bien défendre son droit au chapitre sur l'avenir des LP... Également en bonne place de l'actualité, les prévisions d'une pénurie d'enseignants ont conduit au recrutement massif d'un vivier de contractuels qui se sont vus proposer une formation accélérée de 4 jours pour préparer leur plongée dans le grand bain. Un concours « exceptionnel » à destination de ces contractuels, pour pallier l'urgence, est envisagé par le ministère pour le printemps prochain, alors que les consignes budgétaires ont amené, depuis tant d'années, à « dégraisser le mammoth ». Et sur quel titre, niveau master (que n'ont pas tous les contractuels) ou retour au niveau licence ? Le ministre a relevé, lui-même, un autre nœud gordien : comment organiser la nomination sur poste de ces futurs néo-titulaires à l'issue de ce recrutement qui demeure national ?

Et la liste est loin d'être exhaustive. Ce bref aperçu de questions alimente une rentrée qui s'engage déjà sur des charbons ardents ! Avec le SNETAA-FO, poursuivons ensemble notre action pour défendre l'avenir de nos élèves et de notre métier.

*« ... Le courage dans le désordre infini de la vie qui nous sollicite de toutes parts, c'est de choisir un métier et de le bien faire, quel qu'il soit : c'est de ne pas se rebuter du détail minutieux ou monotone ; c'est de devenir, autant qu'on le peut, un technicien accompli ; c'est d'accepter et de comprendre cette loi de la spécialisation du travail qui est la condition de l'action utile, et cependant de ménager à son regard, à son esprit, quelques échappées vers le vaste monde et des perspectives plus étendue. Le courage, c'est d'être tout ensemble et quel que soit le métier, un praticien et un philosophe. Le courage, c'est de comprendre sa propre vie, de la préciser, de l'approfondir, de l'établir et de la coordonner cependant à la vie générale... »,
Discours à la Jeunesse, J. Jaurès.*

➤ **TOUTEDUC /**

- Article 1 :** Avenir de l'enseign. pro. : Le SNETAA-FO entre "espoir" et crainte de l'"enfumage", 22/07/22..p.2
Article 2 : Enseignement pro. : le SNETAA met en garde C. Grandjean, 13/07/22 p.2
Article 3 : 14 juillet : ce qu'E. Macron a dit du SNU et du LP, 15/07/22 p.3
Article 4 : Des formations en ligne pour les nouveaux enseignants à la rentrée..... p.3

➤ **AEF /**

- Article 5 :** La voie pro. doit devenir une "voie de choix" et non plus par "défaut" (E. Macron), 25/08/22 p.3
Article 6 : Comment évolue l'attractivité du CAPLP, depuis 2008, par discipline, 25/07/22 p.4

➤ **LE MONDE /**

- Article 7 :** Comment la réforme du LP se prépare, 30/07/22..... p.5
Article 8 : Apprentissage : grosse inquiétude après le coup de rabot budgétaire, 25/07/22 p.6

➤ **ALTERNATIVES ECONOMIQUES /**

- Article 9 :** Les lycées pro toujours plus soumis au marché du travail, 29/08/22..... p.7
Article 10 : Grilles salariales : coup de pression sur les branches professionnelles, 18/07/22..... p.8

➤ **MARIANNE /**

- Article 11 :** Quand le système d'affectation dérape..., 28/07/22..... p.8

➤ **LE CAFE PEDAGOGIQUE /**

- Article 12 :** Protocole sanitaire : Trois niveaux allégés à la rentrée, 13/07/22 p.9
Article 13 : Parcoursup : 10% des candidats restent sans proposition, 22/07/22 p.9

➤ **VOUSNOUSILS /**

- Article 14 :** Budget 2023 : une hausse « inédite » pour l'éducation ?, 11/08/22 p.9

➤ **FRANCE INTER /**

- Article 15 :** S. Berlioux : "Un jeune ne naît pas engagé par essence...", 14/07/22 p.9

➤ **CAPITAL /**

- Article 16 :** Chômage : E. Macron peut-il vraiment viser le plein-emploi ?, 25/07/22.....p.10

➤ **L'OBS /**

- Article 17 :** Les députés votent la revalorisation de 4 % des retraites..., 21/07/22.....p.10

➤ **DONNÉES STATISTIQUES.....p.10**

- Varia Éducation & formations n° 104,** L'emploi des anciens apprentis au-delà de l'insertion, 08/22
Note d'Information n° 22.24, L'évolution du salaire des enseignants entre 2019 et 2020, 07/22
Notre d'information n°22.23, Les mobilités résidentielles des élèves à la rentrée 2021, 07/22
Note flash n°20, Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022, 07/22
Focus n°36, Qui sont les jeunes entrés dans le plan « 1 jeune, 1 solution » ?
INSEE Première n°1914, Les salaires dans la fonction publique de l'état, 07/22

➤ **PARUTIONS OFFICIELLES.....p.12**

Enseignants du second degré : Note de service du 4-7-2022, Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2023

Circulaire du 13-7-2022, Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Note de service du 28-6-2022, Mise en œuvre et modalités d'organisation - Rentrée scolaire 2022

Décret n° 2022-1146 du 10 août 2022 relatif à l'indemnité allouée aux personnels des établissements d'enseignement désignés comme centres d'examen à l'occasion de l'organisation de l'examen du BTS

Décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Arrêté du 22 juillet 2022 portant modification de l'arrêté du 4 mars 2020 modifié relatif au livret scolaire pour l'examen du bac. général, du bac. technologique et du bac. Professionnel

Nominations ministérielles



Article 1 : Avenir de l'enseignement professionnel : Le SNETAA-FO entre "espoir" et crainte de l'"enfumage", 22/07/22

Le SNETAA-FO fait savoir qu'il "n'a toujours pas obtenu une feuille de route claire, exigeante et prometteuse" après avoir été reçu lundi 18 juillet par Carole Grandjean.

Si le premier syndicat des LP souhaite laisser à la nouvelle ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels "le bénéfice de vouloir transformer un secteur au service des enfants, des jeunes et des personnels de la voie pro, partout invisible", il oscille entre "espoir" et crainte d'un "enfumage" estimant qu'il faut "une réelle volonté politique contre tous les lobbys qui ont meurtri les ambitions de l'École pour redonner une réelle première chance pour toutes et tous".

L'inquiétude vient en effet de ce que la ministre fut la rapporteure de la loi Pénicaud, une loi qui "pulvérise les records de déficits et a accru comme jamais l'inadaptation des formations au marché de l'emploi" et dont sont ressorties des "mesurettes éculées contre une jeunesse qui hurle son désespoir et conteste son assignation, tout autant qu'elles ont fait la preuve de leur inefficacité pour le premier employeur de France, les petits commerçants et artisans qui désespèrent de recruter des salariés qualifiés".

Car l'entreprise a, selon le syndicat FO des LP "besoin de salariés aux qualifications reconnues y compris dans les 'petits-métiers'. (..) L'accès à l'emploi nécessite aussi les codes des savoir-être d'une société qui s'est radicalement transformée. Le plein emploi ne se fera que si les salariés maîtrisent autant les technologies des métiers que les savoirs fondamentaux. Nous ne formons pas uniquement des producteurs mais des citoyens aux soft skills tant convoités."

Mais Carole Grandjean "va-t-elle reconnaître des PLP spécialistes en pointe des métiers, les encourager et les mobiliser autour d'un projet fédérateur au service de la jeunesse et de notre École républicaine qui ne répond plus à son objectif d'égalité des chances pour tous ?" Le SNETAA-FO indique que ne seront ainsi acceptées "ni des propositions cosmétiques (Formation complémentaire d'initiative locale et autres classes passerelles bidons) ni des discussions d'enfumage autour du seul projet de liquider le LP au détriment d'un apprentissage que les entreprises ne veulent pas pour les jeunes dont nous avons la charge".

Article 2 : Enseignement pro. : le SNETAA met en garde Carole Grandjean, 13/07/22

Le SNETAA, qui n'a pas été reçu, à ce jour, par la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, contrairement aux autres syndicats, lui rappelle que, "**hormis pour les métiers traditionnels dont l'ADN est l'apprentissage (...), l'apprentissage — qui exclut majoritairement les jeunes filles — n'a pas de prise sur les enfants dont (s'occupent les PLP) en CAP et en baccalauréats professionnels**". Le syndicat FO des professeurs de LP adresse à C. Grandjean une demande d'audience, dont ToutEduC a pu avoir copie, mais ce courrier constitue surtout un vibrant plaidoyer pour une voie trop peu considérée alors que "les entreprises ne veulent pas (prendre en apprentissage, ndlr) ces enfants à qui l'École n'a pas réussi en aval à donner une culture commune solide, les bases incontournables et les codes d'une société qui s'est profondément transformée".

Il note que le périmètre du ministère de C. Grandjean "est **une source d'inquiétudes sans précédent**" pour les PLP. La double tutelle EN - Travail a d'ailleurs provoqué la réaction d'une intersyndicale "à laquelle, pour l'heure", le SNETAA a refusé de s'associer, mais qui apparaît à beaucoup comme "une ligne rouge", notamment pour la Fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle, à laquelle appartient le SNETAA.

Pascal Vivier, le secrétaire général de l'organisation syndicale, multiplie les exemples du "mépris" que subissent ses collègues à Bordeaux, Amiens, Besançon..., il évoque une TVP "mal accompagnée sur le terrain", les familles de métiers qui ont "déstabilisé les parents

et les élèves", le refus de créer de nouveaux diplômes liés aux métiers d'avenir "quand dans le même temps France compétences valide à tour de bras" des qualifications. Il évoque encore la **grande difficulté d'avoir dans les mêmes classes des LP des jeunes en apprentissage et d'autres sous statut scolaire** et des enseignants "qui ne trouvent plus de sens dans leur métier alors qu'ils sont les derniers hussards noirs de la République (...). Il est urgent de redonner sens au métier de PLP, de leur faire confiance, de les écouter et les entendre."

Article 3 : 14 juillet : ce qu'E. Macron a dit du SNU et du LP, 15/07/22

(...) Plus tard, à propos de la perspective du plein emploi, il annonce "une **série de réformes**" en **ce qui concerne la formation, à commencer par "la réforme du LP, à laquelle (il) tien(t) beaucoup, qui va permettre de payer en stage les lycéens professionnels"** et permettre qu'il y ait "plus de liens avec les entreprises et des filières qui permettent des débouchés". Il entend aussi voir "renforcer l'apprentissage" ; alors que l'on compte aujourd'hui quelque 730 000 apprentis, il veut qu'on arrive à plus d'un million, de façon que les jeunes aillent "plus vite vers le marché du travail et mieux".

➡ **A lire aussi :** *Le Figaro*, « Comment la France veut atteindre un million d'apprentis », 18/08/22

Article 4 : Des formations en ligne pour les nouveaux enseignants à la rentrée (Réseau Canopé)

Réseau Canopé présente dans un communiqué son offre de formations à destination des enseignants pour la rentrée. L'opérateur ministériel de formation continue en ligne indique dans un communiqué la mise en place d'une "**nouvelle offre Premiers pas dans le métier d'enseignant**" ciblant les néo-titulaires, contractuels et autres remplaçants pour l'année scolaire 2022-2023. Elle sera mise en ligne le 22 août, le même jour qui verra la mise en place de "cellule(s) de rentrée" dans chaque rectorat pour assurer la présence d'un enseignant devant chaque classe à la rentrée, ainsi qu'a pu l'annoncer le ministre de l'EN. (...)



Article 5 : La voie professionnelle doit devenir une "voie de choix" et non plus par "défaut" (Emmanuel Macron), 25/08/22

Pour "ré-arrimer" le LP au monde du travail, E. Macron, lors de la réunion de rentrée des recteurs jeudi 25 août 2022, insiste sur "l'importance" de la réforme de la voie professionnelle. Pointant un "gâchis collectif inacceptable" quant aux taux d'insertion des titulaires de CAP et de bac pro, le président de la République souhaite engager une "conversion du regard" sur cette filière, et en faire une voie "de choix". Il revient sur sa feuille de route pour mener à bien ce chantier, notamment le recrutement de "professeurs associés issus du monde professionnel".

"Je veux insister sur l'importance de la transformation de la voie professionnelle, que nous mènerons dans les cinq ans qui viennent", annonce E. Macron lors de la réunion de rentrée des recteurs, le jeudi 25 août 2022 en Sorbonne (Paris).

Cela se fera en formant les "jeunes aux métiers dont la nation a besoin, aux métiers de demain, pour leur permettre à tous de trouver un travail". Faisant le constat "qu'un collégien sur trois s'oriente vers la voie professionnelle", mais "trop souvent sans l'avoir choisi", le président de la République relève que les LP "comptent deux tiers des décrocheurs", et que "leurs élèves accèdent plus difficilement à l'emploi". Aussi considère-t-il la "nécessaire transformation de la voie professionnelle", qui "prolongera la réforme de l'apprentissage", comme "la raison d'être" de la nouvelle ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, C. Grandjean. (...)

Le **Snetaa-FO** fait part dans un communiqué de sa "déception" suite au discours d'E. Macron devant les recteurs ce jeudi : "**les entreprises ne veulent pas de jeunes en situation de multi-difficultés, elles souhaitent "des jeunes [...] ayant les bases scolaires minimales dont les savoirs-être"**". (...)

Article 6 : Voie professionnelle : comment évolue l'attractivité du CAPLP, depuis 2008, par discipline ?, 25/07/22

Depuis 2011, certains postes ouverts au CAPLP ne sont pas pourvus, surtout pour les disciplines professionnelles, qui subissent la concurrence de l'industrie. Pour tenter de mesurer l'ampleur de la baisse d'attractivité du métier d'enseignant dans la voie professionnelle, AEF info décrypte les données du CAPLP sur 15 ans : candidats, postes offerts, sélection à l'admissibilité et à l'admission... pour chaque discipline. **Daniel Bloch, "père du bac pro", et Pascal Vivier du Snetaa-FO livrent leur analyse, en particulier sur la "contractualisation" du métier et les effets de la réforme du bac pro de 2009.**

(...) Une "contractualisation du métier" qui contraste avec le "peu de places ouvertes" (Snetaa-FO) Pour **Pascal Vivier, secrétaire général du Snetaa-FO**, cette pénurie d'enseignants professionnels "a été organisée" : de 1 950 postes offerts en 2016, "on est passés à 1 325 en 2021, soit une baisse de plus de 600 postes". **Ce "manque", estime-t-il, ne s'est pas fait jour uniquement du fait que "le métier n'est pas attractif, ou parce qu'on n'est pas assez payés, même si c'est une raison", concède-t-il : "la raison première, c'est qu'on a baissé les capacités d'accueil de recrutement".**

Cette baisse du nombre de postes offerts "outre" d'autant plus le secrétaire général du Snetaa-FO que le corps des enseignants de la voie professionnelle a pour particularité d'être celui qui "comporte le plus de contractuels", lesquels seraient "environ 9 000", soit "entre 15 et 20 %", contre 1 % au sein du corps des CRPE, et 8 % dans le corps des enseignants du secondaire. Il y voit une **"montée en contractualisation du métier" organisée notamment pour "plus de flexibilité sur la question RH"**. Il l'estime "inacceptable" lorsqu'il constate, en parallèle, le "peu de places au concours". Pourtant, à ces postes, "des personnels pourraient venir, notamment dans l'optique de faire une seconde carrière", à l'instar des infirmières, des assistantes sociales ou des aides-soignantes, pointe-t-il.

Une politique de recrutement qui influe sur le nombre d'inscrits aux concours.

Pascal Vivier estime que la réforme du baccalauréat professionnel en 2009, qui en réduit la durée de préparation de quatre à trois années, pourrait expliquer une baisse du nombre d'inscrits en 2013, et il met en exergue une "volonté" des anciens ministres de l'ÉN, Xavier Darcos, puis Luc Châtel, de "réduire le nombre d'enseignants professionnels". (...)

Pour les disciplines professionnelles, la concurrence de l'industrie et de l'entreprise.

Mais ces spécialités peinent aussi à recruter au vu de la concurrence d'autres filières, aux salaires plus attractifs, dans les entreprises et l'industrie : à titre d'exemple, Pascal Vivier remarque que les enseignants contractuels perçoivent "entre 1 180 euros nets par mois et 1 350 euros nets par mois". Or, "un chauffeur poids lourd, avec des primes diverses (panier ou nuitée) gagne en moyenne de 2 500 à 3 000 euros nets par mois".

D'autres disciplines, comme la biotechnologie ou les sciences techniques et médico-sociales, pâtissent aussi de cette différence de rémunération : **à même niveau d'études, Pascal Vivier remarque qu'un enseignant titulaire, qui débute sa carrière à 1 600 euros, sera "moins bien rémunéré qu'une infirmière anesthésiste" : aussi vaut-il mieux "être laborantin, infirmier spécialiste, ou manipulateur radio que professeur", conclut-il.**

Le constat est le même pour Daniel Bloch, qui cite l'exemple des disciplines du génie : génie civil, génie mécanique et génie électrique subissent également la concurrence des autres filières, en l'espèce de l'industrie, qui rémunèrent mieux. A contrario, estime-t-il, les enseignements généraux, notamment les lettres-histoire, offrent "moins de débouchés", ce qui peut expliquer qu'ils présentent moins de difficultés à recruter.

Une "profession ostracisée", et une formation qui délaisse les "spécificités" de la voie professionnelle.

Ainsi les enseignements généraux, notamment les mathématiques-physique-chimie ou les lettres-histoire, pourvoient davantage de postes que les disciplines professionnelles. Ces concours "sont moins sélectifs chez les PLP que chez les certifiés", avance **Pascal Vivier**. **Du fait de la bi-discipline, il est attendu "moins de spécialité de la part du candidat", qui, certes, doit être "bon dans les deux matières, mais sans être un spécialiste"**. Et d'en conclure : "C'est un problème, car parfois, cela peut être une profession par défaut, avec des personnels qui n'ont pas réussi le Capes" et ont de fait opté pour le CAPLP "en second choix", selon le secrétaire général du **Snetaa-FO**. Cela peut, par ailleurs, expliquer une baisse du nombre de présents par rapport aux inscrits, dans les cas de multicandidatures.

Or, ces "professeurs par défaut" peuvent se trouver d'autant plus désemparés lors de leur stage, remarque Pascal Vivier, du fait qu'ils n'ont aucune idée de ce que sont les élèves en LP, et **dans les Inspé, nous n'avons pas de formation spécifique**. Il est ainsi "très rare", par exemple, d'avoir "des formateurs de LP", ou des "études de cas sur une situation en lycée pro".

Pour Daniel Bloch, "le système d'enseignement professionnel ne s'est pas encore remis" de la suppression, en 1991, des ENNA, qui assuraient alors la formation spécifique des enseignants des LP depuis 1945, et qui marque, selon lui, la fin d'un "enseignement bien pensé, conçu pour lui, et en fonction de ses spécificités". **Une meilleure formation des enseignants de la voie professionnelle pourrait "réduire le nombre de démissions" de ces enseignants, que Pascal Vivier considère "ostracisés"**.

Pour ce dernier, **l'urgence est "d'ouvrir des postes au concours dans les disciplines professionnelles"**. Quant à Daniel Bloch, il attend surtout de la nouvelle ministre, Carole Grandjean, qu'elle se saisisse de ces sujets, afin de reprendre sur le fond la question de la formation initiale et continue des enseignants professionnels. (...)

Le Monde

Article 7 : [Comment la réforme du LP se prépare, 30/07/22](#)

E. Macron veut favoriser les synergies avec le monde de l'apprentissage. C. Grandjean, la ministre déléguée, a symboliquement été placée sous la double tutelle du ministre du travail et de celui de l'éducation.

En pleines vacances d'été, il y a une réforme en matière d'éducation qui continue de faire parler d'elle : celle du LP. E. Macron y « *tient[t] beaucoup* », comme il l'a redit lors de [son entretien télévisé du 14-Juillet](#). Le président de la République a brossé les grandes lignes de son projet en l'inscrivant dans « *la bataille du plein-emploi* ». **Le but est d'améliorer l'insertion des jeunes** qui sont passés par ces établissements tout en **répondant mieux aux besoins de main-d'œuvre** des entreprises. Il s'agit aussi de favoriser les synergies entre cette voie scolaire et le monde de l'apprentissage, pour que les deux systèmes jouent la carte de la complémentarité.

Depuis la création du « bac pro » en 1985, on ne compte plus les gouvernements qui, de droite comme de gauche, ont ouvert le chantier. « **La revalorisation de l'enseignement professionnel est un éternel recommencement** », rappelle l'historien Vincent Troger. La dernière réforme en date a été lancée en 2018-2019. L'objectif était déjà d'ouvrir des formations en apprentissage dans tous ces établissements et d'en faire des « *Harvard professionnels* », selon la formule de JM Blanquer, alors ministre de l'EN. Une ouverture qui reste, à ce stade, circonscrite.

LYCÉENS EN GRANDE DIFFICULTÉ

Mais cette fois-ci, la démarche lancée par M. Macron passe, symboliquement, par un changement de pilotage politique. La réforme est confiée à Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels. Le positionnement du poste revêt une dimension sans précédent : Mme Grandjean est placée sous la double tutelle d'Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, et de Pap Ndiaye, son collègue chargé de l'EN et de la jeunesse. Cette innovation n'a pas échappé aux quelque 65 000 enseignants de la voie professionnelle. Leurs syndicats ont réagi de manière contrastée. Le **Snetaa-FO** a salué un «

symbole fort », rappelant qu'il fallait remonter à 2001 pour trouver, en la personne de JeanLuc Mélenchon, un ministre délégué se consacrant entièrement au sujet. (...)

Pascal Vivier, du Snetaa-FO, redoute, lui, qu'on en reste au stade des « grandes promesses » : « **Nos élèves sont plus jeunes qu'il y a vingt ans, leurs difficultés scolaires et sociales sont plus lourdes aussi. Croire qu'il suffira de les transformer en apprentis, dans des secteurs et avec des conditions qu'un majeur n'accepterait pas, ça relève de l'enfumage !** ».

Des « rendez-vous réguliers » sur la carte des formations et les filières sont prévus entre toutes les parties prenantes à la rentrée, et le sujet devrait être ouvert aux « *grands débats* » organisés, localement, dans les établissements. L'impulsion donnée est applaudie des deux mains par **Eric Chevée, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises**. « *Si l'éducation nationale et les lycées professionnels s'adaptent à la demande des chefs d'entreprise dans les bassins d'emplois, nous ne pouvons que nous en réjouir* », commente-t-il. Mais il reste à surmonter « *une forme de défiance culturelle* », selon lui : « **Une partie des enseignants adoptent une posture défensive, au nom de l'idée qu'ils sont là pour former des citoyens et non pas pour se placer au service des patrons.** »

- ➔ **A lire aussi** : *Le Figaro*, « C. Grandjean: « Notre seule boussole, c'est la réussite de tous les jeunes », 18/08/22 ; « La mue des LP, l'autre chantier à risque », 18/08/22

Article 8 : Apprentissage : grosse inquiétude après le coup de rabot budgétaire, 25/07/22

La prochaine rentrée cause déjà de grosses angoisses à de nombreux acteurs de l'apprentissage. A partir du 1^{er} septembre, les crédits accordés à certaines certifications vont subir des baisses substantielles, parfois supérieures à 30 %. Ce coup de sécateur, infligé au début de l'été, est critiqué, car il pourrait mettre en difficulté des organismes de formation tout en conduisant à l'abandon de projets d'ouverture de sections. **L'Elysée et le gouvernement reçoivent des messages pressants de toutes parts, depuis plusieurs jours, afin de reconsidérer les arbitrages.**

A l'origine de cette soudaine poussée de température, il y a une délibération, adoptée le 30 juin, par **France compétences**, l'instance de régulation et de financement du secteur, dont le conseil d'administration est multipartite (Etat, patronat, syndicats, régions, personnalités qualifiées). Cette instance **a recommandé une diminution « moyenne totale de l'ordre de 10 % » des « niveaux de prise en charge »** –, c'est-à-dire la dotation destinée à payer l'accompagnement du titulaire d'un contrat d'apprentissage. La cure d'amaigrissement s'effectuera en deux étapes, avec une première réduction d'environ 5 % applicable au 1^{er} septembre, suivie d'une autre (à partir du 1^{er} avril 2023), dont l'ampleur pourrait être équivalente. **Entre 750 et 800 millions d'euros devraient être ainsi économisés.** (...)

- ➔ **A lire aussi** : *France Info*, « Apprentissage : l'État veut faire des économies, les professionnels sont inquiets », 17/08/22 ; *La République des Pyrénées*, « Cure d'amaigrissement pour l'apprentissage », 27/07/22 ; *Les Echos*, « Sur le budget, nous aurons la même méthode de compromis, et les mêmes lignes rouges », 08/08/22 ; *Mediapart*, « À Vichy, le SOS d'étudiants en BTS face aux dérives de leur établissement », 20/07/22

**Alternatives
Economiques**

Article 9 : Les LP toujours plus soumis au marché du travail, 29/08/22

E. Macron veut rapprocher les LP du monde de l'apprentissage. Les enseignants de ces établissements s'inquiètent de la baisse du nombre d'heures d'enseignements généraux déjà considérablement réduits en 2018.

C'est une petite musique qui revient à chaque réunion en vue d'une mobilisation dans l'EN : au-delà des réformes touchant le cycle général, il s'agirait de ne pas en oublier une autre, celle de la voie professionnelle. Il faut dire que dans le grand bouleversement à l'œuvre dans l'EN depuis 2017, le LP n'a pas été épargné. Ses enseignants ne cessent depuis cinq ans d'alerter sur leurs conditions de travail, et les récentes déclarations d'E. Macron n'ont rien pour les rassurer.

Alors candidat à sa réélection, le président de la République avait promis, en avril, « *une révolution complète du LP* ». Un mot d'ordre qu'il a réitéré jeudi 25 août, dans son discours devant les recteurs, en valorisant le modèle de l'apprentissage et en augmentant d'au moins 50 % les temps de stage (qui devront être rémunérés « *de manière correcte* »). (...)

Co-tutelle des ministères du Travail et de l'Éducation

(...) le **Snetaa-FO** (majoritaire) a salué le « *symbole fort* » d'une « *priorité donnée à l'enseignement et la formation professionnels* », même si **Pascal Vivier**, secrétaire général du **Snetaa-FO** redoute un « *coup de com* » : « *Nos élèves arrivent avec de lourdes difficultés scolaires dont le LP est le réceptacle. Penser que les transformer en apprentis, de la main d'œuvre bon marché, suffira à endiguer le décrochage est un leurre* » (...)

Article 10 : Grilles salariales : coup de pression sur les branches professionnelles, 18/07/22

Le retour de l'inflation a fait passer de nombreux minima de branches professionnelles en deçà du Smic. Le gouvernement leur met la pression : pour relever ces minima mais aussi rééquilibrer les grilles salariales, dont les niveaux intermédiaires finissent par flirter avec le Smic.

Après la revalorisation du Smic intervenue le 1^{er} mai dernier, pas moins de 146 branches professionnelles sur un total de 171 affichaient une grille salariale présentant au moins un coefficient en deçà du salaire minimum interprofessionnel. Ces minima salariaux ne s'appliquent pas vraiment : le Smic s'impose à toutes les entreprises, quelles que soient leur activité et la branche à laquelle elles appartiennent. (...)



Article 11 : Quand le système d'affectation dérape : comment l'ÉN décourage les aspirants profs, 28/07/22

Le rapport annuel de la médiatrice de l'EN témoigne de dysfonctionnements dans les processus d'affectation et de mobilité des personnels, en particulier pour ceux en deuxième carrière. Menant à des situations parfois absurdes qui ont de quoi décourager ces aspirants profs.

L'école fait face à une crise des vocations. Plus de 4 000 postes n'ont pas été pourvus lors des concours enseignants de 2022. **Pour combler les trous, la rue de Grenelle compte sur les contractuels mais aussi sur les « deuxièmes carrières » en reconversion dans l'ÉN après un premier parcours professionnel.**

Des professionnels qui sont pourtant loin d'être choyés. Le rapport annuel 2021 de la médiatrice de l'ÉN, Catherine Becchetti-Bizot, remis ce 25 juillet, pointe les difficultés récurrentes dans les processus d'affectation et de mobilité de ces nouveaux venus. De quoi décourager les candidats au métier. (...)

- ➡ **A lire aussi :** *Franceinfo*, « Rentrée scolaire 2022 : comment l'EN s'organise pour recruter et former les 4 000 enseignants qui manquent », 24/08/22 ; « Rentrée scolaire : "Nous devons faire avec la situation qui est tendue", assure le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye », 25/08/22 ; *Huffpost*, « Pénurie de profs : La grogne contre le recteur de Créteil illustre la galère de la rentrée scolaire », 24/08/22 ; *Le Monde*, « Pap Ndiaye, un ministre de l'éducation à l'épreuve de la pénurie d'enseignants », 25/08/22 ; *Marianne*, « Pénurie de profs : faut-il baisser le niveau de recrutement des enseignants ? », 26/08/22 ; *France Inter*, « Salaire des profs, innovation pédagogique : ce qu'il faut retenir du discours d'E. Macron à la Sorbonne », 25/08/22

Article 12 : Protocole sanitaire : Trois niveaux allégés à la rentrée, 13/07/22

Le ministère mettra en place un protocole sanitaire à trois niveaux à la rentrée 2022 comme il l'avait fait à la rentrée 2021, annoncent des syndicats suite à une rencontre au ministère. Le premier niveau consistera en un simple rappel des gestes barrières. Le niveau 2 comprendra des mesures de limitation du brassage notamment à la cantine et une adaptation des pratiques sportives. Le niveau 3 comprendra une hybridation des cours au lycée et des restrictions en EPS. Les publics scolaires seront astreints aux mêmes règles que le grand public pour le port du masque. Les cas contacts ne seront plus ni isolés ni testés systématiquement. Le ministère promet de respecter un préavis de 10 jours entre les changements de niveau. **Globalement ce nouveau protocole est allégé par rapport à celui de la rentrée 2021.** Cela lors que les taux d'incidence sont très forts : 482 pour les 0 à 9 ans, 643 pour les 10-19 ans, 1518 pour les 20-29 ans et 1153 en moyenne nationale.

Article 13 : Parcoursup : 10% des candidats restent sans proposition, 22/07/22

Selon le ministère de l'enseignement supérieur, 90% des bacheliers ont reçu une proposition à l'issue de la phase principale d'admission de Parcoursup. Plus de 60 000 lycéens n'ont toujours aucune proposition. Le ministère n'indique pas le nombre de propositions acceptées, toutes les propositions n'étant pas acceptables par les candidats. Les "recalés" de Parcoursup sont socialement très caractérisés. 96% des bacheliers généraux ont eu une proposition contre 86% des bacheliers technologiques et 77% **des bacheliers pros. Pour ceux ci la possibilité d'études post bac se réduit.**

**Article 14 : Budget 2023 : une hausse « inédite » pour l'éducation ?, 11/08/22**

Le budget pour l'Education augmentera en 2023 : cette hausse sera-t-elle à la hauteur des besoins de l'école ? Lors d'un entretien pour *Les Echos* le 8 août dernier, le ministre des Comptes Publics G. Attal a annoncé un budget 2023 de 339 milliards d'Euros pour l'Etat. Une partie de cet argent sera consacrée aux ministères de l'Education, du Travail et des Solidarités, qui verront leur budget augmenter de 12,5 milliards d'euros. Une augmentation « inédite » de 11,4%, a-t-il précisé.

G. Attal a notamment parlé d'une « hausse historique » des crédits accordés à l'EN, à hauteur de **3,6 milliards d'euros**. Une hausse qui doit être **utilisée entre autres pour augmenter les salaires des enseignants** : sur ce point, l'ex porte-parole du gouvernement a assuré que « l'engagement du président de la République de la poursuite de la hausse des salaires sera tenu et aucun enseignant n'entrera dans la carrière à moins de 2 000 euros net. »

Une hausse vraiment historique ?

Selon *TF1 Info*, cette hausse du budget est effectivement **inédite sur ces 15 dernières années**, bien que pour la *DEPP* « la part de l'enseignement scolaire dans l'ensemble des finances de la France » reste globalement « stable. » (...)

- **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « Budget : La Cour des Comptes appelle déjà à l'austérité », 22/07/22 ; *Le Figaro*, « Aucun enseignant ne débutera sa carrière sous 2000 euros nets mensuels », promet E. Macron », 25/08/22

**Article 15 : S.Berlioux : "Un jeune ne naît pas engagé par essence, il le devient, ou pas", 14/07/22**

Comment rétablir le lien entre les jeunes et la vie démocratique ? Pour tenter de répondre à cette question, deux invités : Salomé Berlioux, la fondatrice de l'association Chemins d'avenirs et Jérémie

Peltier, directeur des études de la fondation Jean Jaurès. "Les jeunes sont très engagés, ils ont le sentiment d'appartenir à un pays" observe l'entrepreneure sociale Salomé Berlioux. "Presque un jeune sur deux dit qu'il est capable de mourir pour le pays. **Sur la question de l'engagement, chez Chemin d'avenir, sur les trente salariés, pratiquement tous ont moins de 30 ans. C'est l'engagement qui les pousse à travailler. En revanche, un jeune ne naît pas engagé par essence. Il le devient, ou pas. A partir de là, il faut créer les conditions de cet engagement.**" (...)

Capital

[Article 16 : Chômage : E. Macron peut-il vraiment viser le plein-emploi ?, 25/07/22](#)

Les pénuries de main-d'œuvre qui, depuis quelques mois, sévissent un peu partout en Europe, donnent de bien curieuses idées à certains... **Mi-juin, la ministre néerlandaise des Affaires sociales et de l'Emploi, Karien van Gennip, a ainsi invité les "décrocheurs" des banlieues françaises à rejoindre son pays, histoire de regarnir les rangs des salariés de l'hôtellerie et de l'horticulture.** Un bon moyen, a-t-elle même complété, "de remettre ces jeunes dans le droit chemin". Exporter nos chômeurs !

Si l'idée pourrait avoir comme avantage de faire pousser davantage de tulipes, pas sûr qu'elle fasse sourire O. Dussopt, le nouveau ministre du Travail, confirmé lors du remaniement de début juillet, ainsi qu'E. Macron, qui n'a cessé de marteler, au cours de la campagne présidentielle puis des législatives, son ambition de parvenir au plein-emploi d'ici la fin de son second quinquennat. Soit un taux de chômage de 5% tout rond. (...)

➔ **A lire aussi :** *Les Echos*, « [7 secteurs en première ligne de la pénurie générale de main-d'œuvre](#) », 21/07/22

L'OBS

[Article 17 : Les députés votent la revalorisation de 4 % des retraites et prestations sociales, 21/07/22](#)

Elle sera effective dès le 1er juillet 2022 de façon rétroactive et concerne dans le détail les allocations familiales et minima sociaux, comme le RSA, l'Allocation adulte handicapé (AAH) et les bourses étudiantes sur critères sociaux.

L'Assemblée nationale a voté mercredi 20 juillet à l'unanimité moins deux voix la revalorisation des prestations sociales et des pensions de retraite de 4 %, lors de l'examen en première lecture du projet de loi sur le pouvoir d'achat. (...)

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

[Varia \[Éducation & formations n° 104, L'emploi des anciens apprentis au-delà de l'insertion, août 2022](#)

Une formation professionnelle par l'apprentissage, relativement à la voie scolaire, augmente la probabilité d'occuper un emploi, des diplômés du second cycle jusqu'à la trentaine, mais a peu d'impact, voire un léger effet défavorable, sur celle des plus âgés. C'est ce que montrent les enquêtes Emploi, en neutralisant l'effet de caractéristiques influentes sur l'emploi et inégalement présentes parmi les formés. **Les probabilités qu'ont les diplômés des deux voies de formation d'occuper un emploi stable ou d'être au chômage présentent le même contraste entre âges.** Et si la voie de l'apprentissage a un effet majorant sur le salaire des jeunes bacheliers, elle a un effet réducteur, à partir de la quarantaine, sur celui des CAP et assimilés. L'amenuisement, au fil de l'âge, de la différence de chances d'occuper un emploi entre anciens apprentis et scolaires est perceptible auprès de générations semblables dotées de CAP et BEP. Par ailleurs, le surcroît d'employabilité, vers 30 ans, des anciens apprentis ayant ces diplômes, varie entre générations. Il est plus net, semble-t-il, dans les générations formées depuis la « métamorphose de l'apprentissage » qu'avant. Ainsi, dans la première moitié des années 1990, hommes et femmes formés par

apprentissage avaient, autour de 30 ans, moins souvent un emploi que les anciens scolaires. Masculine, la voie de l'apprentissage, enfin, a un effet un peu plus significatif sur l'employabilité et le salaire des hommes que des femmes, en positif comme en négatif.

Note d'Information n° 22.24, L'évolution du salaire des enseignants entre 2019 et 2020, juillet 2022

En 2020, un enseignant de l'ÉN, qu'il soit à temps complet, à temps partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 530 euros nets par mois : 2 650 euros lorsqu'il est à temps complet, 1 800 euros lorsqu'il est à temps partiel ou incomplet.

Le statut, le corps et les fonctions exercées par l'enseignant expliquent en premier lieu les écarts de salaire entre enseignants, allant du simple au double. Ainsi, les professeurs agrégés et de chaire supérieure gagnent 1,5 fois plus que les professeurs des écoles et 2 fois plus que les professeurs contractuels.

En 2020, sous l'effet des mesures prévues dans le cadre du protocole PPCR et de celles relatives aux heures supplémentaires, de l'extension en année pleine de l'augmentation de la prime REP+ à la rentrée 2019, du versement exceptionnel de la prime « Covid-19 » et de l'indemnité exceptionnelle perçue par les directeurs d'école du 1er degré public, le salaire moyen des enseignants rémunérés par le ministère chargé de l'ÉN à la fois en 2019 et en 2020 a augmenté de 2,3 % en euros constants. Parmi les enseignants présents en 2019 et 2020, 58 % observent une hausse de leur salaire net. (...)

Notre d'information n°22.23, Les mobilités résidentielles des élèves du 1er degré, en collège et en 2nde à la rentrée 2021, juillet 2022

À la rentrée 2021, 6,0 % des élèves du premier degré et 6,8 % de ceux scolarisés en collège ou en classe de seconde ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Cette mobilité résidentielle est en hausse. Les débuts de cycle sont plus propices aux mobilités, notamment l'entrée au collège. La mobilité est plus fréquente chez les élèves issus de milieux défavorisés, mais la progression par rapport à l'année précédente est plus importante parmi les plus favorisés. Tout comme les années précédentes, **les mobilités résidentielles s'opèrent le plus souvent entre zones urbaines**. Pour autant, les mobilités de l'urbain vers le rural sont plus fréquentes à l'école et en début de collège, et les mobilités du rural vers l'urbain sont plus fréquentes lorsque l'élève rentre au lycée. (...)



Note flash n°20, Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022, juillet 2022

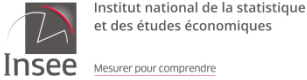
En 2021-2022, 2,97 millions d'étudiants (y compris apprentis en BTS) se sont inscrits dans l'enseignement supérieur. En augmentation depuis 2008 et après une forte croissance liée à la démographie en 2018, puis un taux de réussite exceptionnel au baccalauréat en 2020, cet effectif progresse de nouveau fortement (+ 2,5 %). Une année marquée par une diminution du nombre de bacheliers, mais de fortes augmentations d'effectifs en apprentissage. La hausse d'effectif est particulièrement prononcée dans les écoles de commerce et en formations d'ingénieurs. L'enseignement privé accueille 24,8 % des étudiants, soit 1,7 point de plus qu'en 2020. (...)



Focus n°36, Qui sont les jeunes entrés dans le plan « 1 jeune, 1 solution » ?

Lancé à l'été 2020 en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19, le plan « 1 jeune, 1 solution », qui s'appuie en grande partie sur des dispositifs déjà existants, vise à faciliter la formation et l'insertion

professionnelle des jeunes. Entre mi-2020 et mi-2021, les entrées dans les principaux dispositifs du plan atteignent 1,8 million, en hausse de 41 % sur un an. Le profil des jeunes entrés dans ces dispositifs durant la première année du plan est très proche de celui des jeunes entrés un an plus tôt : les moins diplômés et ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville restent davantage présents parmi les entrants en Garantie Jeunes et en insertion par l'activité économique (IAE). Les nouveaux signataires de contrat d'alternance sont toutefois plus âgés que précédemment. (...)



INSEE Première n°1914, Les salaires dans la fonction publique de l'état : En 2020, le salaire net moyen augmente de 1,0 % en euros constants, 07/22

En 2020, un salarié de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 639 euros nets par mois en équivalent temps plein. Cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. En euros courants, ce salaire net moyen augmente de 1,4 % en 2020. Corrigé de la hausse des prix, il augmente de 1,0 %, après avoir été quasi stable en 2019 (- 0,1 %).

(...) Deux tiers des fonctionnaires de la FPE appartiennent à la catégorie hiérarchique A. Leur salaire net moyen, de 3 049 euros par mois, augmente de 0,8 % en euros constants par rapport à 2019. Les enseignants, fonctionnaires de catégorie A, qui représentent la moitié des effectifs des fonctionnaires de la FPE, perçoivent en moyenne 2 800 euros nets par mois, soit 0,7 % de plus sur un an. (...)

Paru au B.O. n°29 du 21 juillet 2022

Note de service du 4-7-2022, Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2023

L'affectation des personnels du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur est prononcée par le ministre de l'Én et de la Jeunesse sur proposition des responsables de ces établissements.

La présente note de service a pour objet :

- de définir les modalités de publication par les établissements d'enseignement supérieur des vacances de leurs emplois de type second degré à pourvoir le **1er septembre 2023** ;
- de rappeler la procédure à suivre pour répondre à l'exigence d'une bonne organisation tant de la rentrée scolaire que de la rentrée universitaire ;
- de fixer le calendrier de la campagne d'affectation 2023. Ce calendrier, établi en tenant compte dans toute la mesure du possible des contraintes de gestion des établissements d'enseignement supérieur, doit permettre d'intégrer dans le mouvement national à gestion déconcentrée les postes libérés par les départs des personnels du 2nd degré dans le supérieur. (...)

Circulaire du 13-7-2022, Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

Les décrets statutaires régissant les personnels enseignants et d'éducation du ministère de l'Én et de la Jeunesse ont été modifiés à l'automne 2021, afin de prévoir la **nécessité, à compter de la session des concours 2022 pour l'ensemble des lauréats des concours externes, de détenir un master pour pouvoir être nommé en qualité d'enseignant ou de personnel d'éducation stagiaire.**

De nouvelles modalités d'accueil et d'affectation des stagiaires doivent donc être définies. Elles ont vocation à s'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2022. Elles organisent la situation des lauréats des concours des sessions 2022, des lauréats des sessions précédentes placés, le cas échéant, en situation de report, de prolongation ou de renouvellement de stage (...).

Les modalités les concernant sont variables en fonction de leur situation.

Conformément aux dispositions prévues dans les différents décrets statutaires des corps de personnels enseignants et d'éducation, **l'ensemble des fonctionnaires stagiaires bénéficie au cours de l'année scolaire d'une formation**. Celle-ci repose, d'une part sur des périodes de formation, notamment au sein d'un INSPÉ, et d'autre part sur l'exercice des missions relevant de leur corps dans l'école ou l'établissement public d'enseignement au sein duquel ils sont affectés.

Le contenu de la formation s'appuie sur les compétences du référentiel de formation annexé à l'arrêté du 27 août 2013 susvisé et sur les dispositions de l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires, dans sa rédaction issue de l'arrêté du 4 février 2022. (...)

Paru au B.O. n°28 du 14 juillet 2022

Note de service du 28-6-2022, Mise en œuvre et modalités d'organisation - Rentrée scolaire 2022

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la France a adopté une stratégie nationale d'éducation financière (**stratégie Educfi**) depuis 2016. Cette stratégie, dont la Banque de France est l'opérateur national, propose des actions d'information et de formation à destination de différents publics, et en particulier les jeunes.

Dans le cadre du développement d'une éducation économique, budgétaire et financière pour tous les élèves, dès l'école élémentaire et tout au long de la scolarité, le ministère de l'ÉN et de la Jeunesse a signé une convention avec la Banque de France. **Ce partenariat a pour objectif de développer des actions pédagogiques visant à améliorer les connaissances pratiques des élèves sur des sujets financiers** : mieux gérer son budget et son épargne, maîtriser son endettement, prévenir les arnaques financières, savoir à qui s'adresser en cas de difficulté.

Le passeport Educfi est l'outil privilégié de la mise en œuvre de l'Educfi dans les collèges. Cette note de service a pour objectif de définir les modalités de son déploiement à compter de la rentrée 2022. (...)

Paru au J.O. n°0186 du 12 août 2022

Décret n° 2022-1146 du 10 août 2022 relatif à l'indemnité allouée aux personnels des établissements d'enseignement désignés comme centres d'examen à l'occasion de l'organisation de l'examen du BTS

Publics concernés : personnels des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, centres d'examen du BTS, notamment le chef d'établissement désigné comme chef de centre d'examen.

Objet : **création d'une indemnité allouée aux personnels des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, centres d'examen du BTS, notamment au chef d'établissement désigné comme chef de centre d'examen.**

Entrée en vigueur : les dispositions du décret s'appliquent à compter de la session 2022 du BTS.

Notice : le décret crée une indemnité allouée aux personnels des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, centres d'examen du BTS, notamment au chef d'établissement désigné comme chef de centre d'examen, afin de rémunérer les sujétions, tâches et responsabilités assumées par ces personnels à l'occasion de l'organisation de cet examen. (...)

- ➡ **Texte associé** : Arrêté du 10 août 2022 relatif au montant de l'indemnité instituée par le décret n° 2022-1146 du 10 août 2022 relatif à l'indemnité allouée aux personnels des établissements d'enseignement désignés comme centres d'examen à l'occasion de l'organisation de l'examen du BTS

Paru au J.O. n°0185 du 09 août 2022

Décret n° 2022-1140 du 9 août 2022 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

Publics concernés : assistants d'éducation.

Objet : dispositions relatives aux conditions dans lesquelles des assistants d'éducation ayant exercé cette fonction pendant six ans peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, introduction de nouvelles modalités de rémunération et de dispositions spécifiques en matière de rupture de contrat de plein droit des assistants d'éducation en contrat de préprofessionnalisation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er septembre 2022.

Notice : le décret ouvre la possibilité aux assistants d'éducation exerçant depuis six ans en contrat à durée déterminée de signer un contrat à durée indéterminée avec le recteur d'académie en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire. Il met en place une procédure d'évaluation au bénéfice des assistants d'éducation employés en contrat à durée indéterminée. Il précise par ailleurs les modalités de rupture de plein droit d'un contrat d'assistant d'éducation en préprofessionnalisation. (...)

- **Texte associé** : Arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

[Arrêté du 10 août 2022 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'ENJ, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels](#)

Art.1 : Sont nommés au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, à compter du 25 juillet 2022 :

Mme Ellen THOMPSON, directrice adjointe du cabinet ;

M. Eric GARNIER, conseiller enseignement professionnel.

Paru au J.O. n°0185 du 09 août 2022

[Arrêté du 22 juillet 2022 portant modification de l'arrêté du 4 mars 2020 modifié relatif au livret scolaire pour l'examen du bac. général, du bac. technologique et du bac. professionnel](#)

Art.1 : L'annexe 1 de l'arrêté du 17 juin 2020 modifiant l'arrêté du 4 mars 2020 susvisé est modifiée comme suit : Dans la partie relative aux enseignements en classe de première professionnelle : 1° Le tableau «**PFMP - classe de Première** » est remplacé par le tableau «PFMP - classe de Première » figurant en annexe 1 du présent arrêté ;

2° Après le tableau «PFMP - classe de Première », est ajouté le tableau « Enseignements optionnels et unités facultatives - classe de Première » figurant en annexe 2 du présent arrêté.

(art.2 : id. pour classe de **Terminale pro.**) (cf tableaux des annexes, suivre le lien du titre)

Paru au J.O. n°0175 du 29 juillet 2022

[Décret n° 2022-1071 du 29 juillet 2022 relatif aux attributions de la ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'EN et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels](#)

Art.1 : Mme **Carole GRANDJEAN**, ministre déléguée auprès du ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et du ministre de l'EN et de la jeunesse, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, connaît de toutes les affaires en matière d'enseignement et de formation professionnels que lui confient le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre de l'EN et de la jeunesse. Elle accomplit toute autre mission que lui confient le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion et le ministre de l'EN et de la jeunesse. (...)

Paru au J.O. n°0170 du 26 juillet 2022

Arrêté du 25 juillet 2022 portant nomination au cabinet du ministre de l'EN et de la jeunesse

Art.1 : M. Bruno CLÉMENT-ZIZA est nommé directeur adjoint du cabinet, à compter du 07/07/22.



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle
Bureau des lycées professionnels,
de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
DGESCO A2-2
n° DGESCO – D2022-007529
Affaire suivie par :
Sébastien BEGEY
Tél : 01 55 55 32 20
Mél : sebastien.begev@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le 26 juillet 2022

La ministre déléguée
chargée de l'Enseignement
et de la Formation professionnels

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Objet : Préparation de la co-intervention en lycée professionnel

Les actions et mesures de la transformation de la voie professionnelle s'inscrivent pleinement dans le cadre fixé par la circulaire de rentrée 2022 d'une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être.

Afin d'offrir à tous les lycéens professionnels les conditions d'un parcours d'excellence, la mise en œuvre des avancées pédagogiques que représentent les familles de métiers en classe de seconde professionnelle, la co-intervention, la réalisation du chef d'œuvre, et les modules de préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études doit être poursuivie et accompagnée, dans la continuité de ce qui a été engagé depuis la rentrée 2019.

S'agissant plus particulièrement de la co-intervention entre enseignement général et enseignement professionnel, il est important que les professeurs identifient collectivement, en amont de leur enseignement, les situations, les activités et les supports les plus pertinents à leurs interventions. C'est pourquoi, comme le prévoit la note de service n° 2019-023 du 18-3-2019, les heures de co-intervention des deux premières semaines de l'année scolaire (soit 8 heures professeurs) pourront être dédiées à la concertation des professeurs co-intervenant dans ce cadre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette mesure ainsi qu'à l'accompagnement des chefs d'établissements et leurs équipes pédagogiques pour une mise en œuvre de ce cadre.

Pour la ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire

Edouard GEFFRAY